District Saône et Loire de Football

Siège social :
234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis
71210 TORCY
Tél. : 03.73.55.03.35

COMMISSION DES COMPETITIONS

PV N°17 du 12/11/2026

Présents : MM. EUVRARD, MATHEY, DESCHAMP, FERNANDES, CHAMBON, GIVERNET, JOLY.
Mme GONNET.
Excusés : M. MOREL, MOSCATO.

Les PV de la commission des compétitions seront consultables sur le site du district et sur foot club.

La commission souhaite la bienvenue à M. JOLY nouveau membre coopté.

COURRIERS CLUBS

Courrier de BLANZY FOOT du 09/11/2026
Candidature pour l'organisation des finales
La commission prend acte.

Courrier de CLUNY US du 30/10/2026
Candidature pour l'organisation des finales
La commission prend acte.

Courrier de M HENRY du 02/11/2026
Une réponse a été apportée personnellement.

Courrier de MACON FC du 09/11/2026
Une réponse a été apportée à MACON FC

CHAMPIONNATS JEUNES

CHALLENGE U13 D3 G à JONCY-SALORNAY du 07/11/2026
Forfait non déclaré dans les délais de CRECHES.
Amende : 50 € à CRECHES.

Match N°79370819 SENNECEY LE GD – J.S. CRECHOISE 2 U15 D2 B du 07/11/2026
Forfait non déclaré dans les délais de CRECHES.
La commission donne match perdu par pénalité 3/0 moins 1 point à CRECHES
Amende : 70 € à CRECHES.

Match N°78811128 PARAY USC / HLS U15 D1 du 11/11/2026
La commission avait accepté d'avancer la rencontre au 11/11/2026 celle-ci n'ayant pas eu lieu à cette date, la commission programme la rencontre à la date initiale du 14/11/2026 sur le terrain de HLS. (Inversion)

RESERVE

Match N°79332452 AS CHEMINOTS CHAGNY 2- TEAM MONTCEAU FOOT 3 D5 B du 08/11/2026:
Réserve d'après match du club de AS CHEMINOTS CHAGNY

Réserve recevable sur le fond et la forme, après vérification de la feuille de match l'ensemble des joueurs de TEAM MONTCEAU FOOT 3 sont régulièrement qualifiés pour cette rencontre.
La commission entérine le résultat acquis sur le terrain.
Droits de réserve : 30 € au club de AS CHEMINOTS CHAGNY 2

Match N°79542543 ENT CHALON ACF/ACAD 2- ENT CRISSEY SASSENAY U15D3 C du 31/10/2026:

Réserve d'avant match non recevable sur le fond et la forme,
Réclamation d'après match en date du lundi 02/11/2026 à 14 h 47 du club de Crissey.
En vertu de l'article 187.1 des RG la commission prend en compte la réclamation sur la qualification et la participation des joueurs de ENT CHALON ACF/ACAD 2
La commission demande au club de CHALON ACF des explications sur la participation et la qualification du joueur licence 9604867770 enregistrée en date du 30/10/2026.

APPLICATION REGLEMENT LIGUE

La commission prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs de la LBFC en date du 05/11/2026 qui inflige un retrait de 1 point par journée au classement au club de CHALON ACADEMIE (U18 D2) concernant les journées 07 & 08/11/2026 de leur championnat.

Le Président
J. EUVRARD

Le Secrétaire
JP MATHEY

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football